



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 27 janvier 2017 à 14 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île (assiste par téléphone)  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 14 heures.

**CM1701-801**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1 Hygiène du milieu et sécurité publique
    - 3.1.1 Appel d'offres n° 275 – Attribution de contrat – Collecte et transport des matières résiduelles
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2017

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CM1701-802**

#### **Appel d'offres n°275 – Attribution de contrat – Collecte et transport des matières résiduelles**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en septembre dernier, à un appel d'offres public concernant la collecte et le transport des matières résiduelles pour un contrat de cinq ou sept ans, selon l'option retenue;
- CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres présentaient aux soumissionnaires, en plus du volet résidentiel, deux possibilités pour la collecte des ICI, soit A) une collecte avec chargement avant plus une année transitoire en chargement arrière et B) une collecte avec chargement arrière incluant une augmentation de la fréquence des collectes des matières recyclables pour certains secteurs;
- CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de Nadyco collecte inc.;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse quant à la conformité de cette soumission;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la Municipalité, dans le cas où elle a reçu une seule soumission conforme, peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à prix moindre;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite octroyer le contrat pour une période de sept (7) ans afin de minimiser l'impact fiscal pour les contribuables;
- CONSIDÉRANT QU' un contrat de sept (7) ans engage les crédits pour une période excédentaire à celle permise par la Loi;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve la soumission négociée avec Nadyco collecte inc., au prix annuel de 850 000 \$ plus les taxes applicables, pour le volet résidentiel de la collecte et du transport des matières résiduelles ainsi que pour le volet ICI, suivant la possibilité B) présentée aux documents d'appel d'offres, et ce, pour une durée de sept (7)



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2017

ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2024, conditionnellement à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à l'engagement de crédit de la Communauté maritime pour une période de sept (7) ans ;

que pour l'année 2017, soit appropriée au surplus cumulé de la Communauté maritime, la somme de 182 415 \$.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**CM1701-803**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 14 h 30.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux greffier